

Première grève enseignante pour Blanquer

Ce lundi, tous les syndicats se mobilisent contre les suppressions de postes. Ils dénoncent un ras-le-bol général.

ÉDUCATION Pour les professeurs, la liste des motifs d'insatisfaction s'allonge. Suppressions de postes prévues sur le quinquennat Macron, évaluations des établissements, nouveaux programmes du lycée, réforme des retraites, conditions de travail dégradées, violence dans les établissements... Les syndicats d'enseignants tablent sur le « ras-le-bol » général pour grossir les rangs des grévistes.

Ce 12 novembre, c'est sans exception qu'ils appellent à la grève, des plus radicaux aux « réformistes ». Pour Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, ce sera une journée test. Dix-huit mois après son arrivée Rue de Grenelle, le voici confronté à la première mobilisation des enseignants contre lui. Pourtant, le ministre au discours ferme et posé ne cesse de gagner, en popularité auprès de l'opinion publique.

Le récent émoi provoqué par la diffusion, sur les réseaux sociaux, d'une vidéo montrant une professeure braquée par un élève de 16 ans muni d'une arme factice, n'a pas altéré son image. Au contraire. Blanquer gagne quatre points supplémentaires par rapport au mois précédent, selon le dernier classement de *Paris Match*, publié le 8 novembre. Il atteint la 19^e place et devient l'un des ministres préférés des Français, derrière Édouard Philippe, Le Drian et Le Maire. « *Ma philosophie est celle de la lucidité. Ce n'est pas le "pas de vague" »*, a-t-il déclaré après l'émergence, pendant les vacances de la Toussaint, du hashtag #pas-

devague sur les réseaux sociaux, dénonçant à la fois les conditions de travail des enseignants et l'omerta dans la profession. « *Ce n'est pas la présence systématique de policiers référents dans les établissements qui va changer la donne. Il faut un changement de mentalité dans l'Éducation nationale*, explique Jean-Rémi Girard, le vice-président du Snalc. *Si les profs ne font pas remonter leurs difficultés, c'est parce qu'ils savent que cela ne sert à rien et risque de se retourner contre eux.* »

Un malaise quotidien

« *Ni la présence policière ni la facilitation des sanctions disciplinaires, annoncées par le ministre, ne régleront les situations ordinaires de classes qui débordent ou ne tournent pas* », renchérit Stéphane Crochet, à l'Unsa. Cette mise en lumière du malaise quotidien des professeurs peut-elle jouer sur la mobilisation de ce 12 novembre ? « *Pas de vague a été un déferlement d'expressions individuelles, pas une mobilisation collective*, poursuit le syndicaliste. *Les enseignants sont exaspérés, mais sont-ils prêts à jouer un jour de salaire ?* » Depuis le 5 novembre, ils ont repris le chemin de l'école. Ils préparent les conseils de classe du premier trimestre. Et ne semblent pas tellement croire aux vertus de la grève. « *La jeune génération est très désabusée, mais elle n'est pas dans la contestation* », constate Clément Peyrottes, professeur des éco-

les et secrétaire départemental de l'Unsa dans le Val-de-Marne (94), où des écoles de communes populaires, à Villejuif, Vitry ou Champigny, seront fermées ce lundi. « *Le ministre jouit d'une bonne image auprès de l'opinion, mais sur le terrain, les choses sont moins roses. Les CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire, c'est formidable. Mais pour mettre en place la promesse présidentielle, il faut prendre des postes ailleurs !* » lance-t-il. Ainsi, sur le département, une centaine de classes ont fermé, ce qui a provoqué des hausses d'effectifs en maternelle. « *C'est bien d'aider ceux qui en ont le plus besoin, mais pas au détriment des autres* », résume-t-il.

Pourtant, les professeurs devront faire avec. Car la politique éducative du quinquennat Macron ne prévoit pas d'augmentation des moyens. Dans le second degré, 2 650 postes d'enseignants seront supprimés cette année, alors même que la réforme du baccalauréat et du lycée doit se mettre en place. « *Et ce n'est que le début !* » dénonce Frédérique Rolet, au Snesc. *En 2020, 10 000 suppressions de postes sont prévues dans la fonction publique d'État. Il est clair que la moitié concernera l'Éducation nationale.* » ■

C. B.